

**CUD: AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT (EN PROCEDURE
D'URGENCE) N°
17/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 12
NOVEMBRE 2020 RELATIF AU
CONTROLE DE L'EXECUTION DES
PRESTATIONS DES OPERATEURS
CHARGES DE LA GESTION DES
ORDURES MENAGERES DANS LA
VILLE DE DOUALA ' LOT 1
CONTROLE ET SUPERVISION DES
OPERATIONS DE PRE-COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES,
NETTOYAGE ET COLLECTE DES
DECHETS, AMENAGEMENT ET
EXPLOITATION DES CENTRES DE
TRANSIT, TRANSPORT PAR SEMI-
REMORQUE DES DECHETS DES**

CENTRES DE TRANSIT VERS LA DECHARGE MUNICIPALE

1. Objet

Dans le cadre de l'assainissement de la Ville, le Maire de la Ville de Douala , Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, en vue de recruter un bureau d'étude technique devant assurer le contrôle de l'exécution des prestations des opérateurs chargés de la gestion des ordures ménagères dans l'agglomération de Douala (contrats de pré-collecte des ordures auprès deménages des quartiers à accès difficile de Douala et marché de collecte, transport des ordures ménagères vers la décharge municipale et balayage des rues, places et marchés dans les Communes d'Arrondissement de Douala 1er, Douala 2e, Douala 3e, Douala 4e et Douala 5e).

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent au contrôle et à la supervision des opérations de pré-collecte des ordures ménagères, de nettoyage et collecte des déchets, d'aménagement et exploitation des centres de transit, de transport par semi-remorque des déchets des centres de transit vers la décharge municipale.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 700 000 000 FCFA TTC sur 40 mois

4. Délai de livraison

La durée des prestations est de quarante (40) mois

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la Communauté Urbaine de Douala des Exercices 2020 à 2024.

7. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables, à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine (Sous-direction de la Passation des Marchés Publics) de la Communauté Urbaine de Douala, sise à l'immeuble NSIA à Bonanjo, BP 43 Douala, Tel. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine (Sous-direction de la Passation des Marchés Publics) de la Communauté Urbaine de Douala, sise à l'immeuble NSIA à Bonanjo, BP 43 Douala, Tel. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, sur présentation d'un reçu de versement au titre de frais d'achat du dossier d'une somme non remboursable de trois cent mille (300 000) Francs CFA, payable au compte de CAS-ARMP n° 33598800001 ' 89 ouvert auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions et des Villes de Dschang et Limbé

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français et/ou en anglais en neuf (09) exemplaires dont huit (08) copies physiques (avec un original et sept copies marqués comme tels) et une (01) copie numérique, devra parvenir à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine (Sous-direction de la Passation des Marchés Publics) de la Communauté Urbaine de Douala, sise à l'immeuble NSIA à Bonanjo, BP 43 Douala, Tel. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950 au plus tard le 02 Décembre 2020 à 12 heures précises, heure locale, et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (EN
PROCÉDURE D'URGENCE)**

N° 17/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020

**RELATIF AU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DES
OPÉRATEURS CHARGES DE LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA
VILLE DE DOUALA LOT 1**

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”

10. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant quatorze millions (14 000 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité ou dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps.

L'Ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu au plus tard le 02 Décembre 2020 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation

des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1er à Bonanjo.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent appel d'offre sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission au dépouillement ;
- Absence ou non-conformité au terme d'une période de 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Présence sur la liste des entreprises défaillantes publiée par le MINMAP.

Critères essentiels

- Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
 - Expérience du bureau d'étude technique — .25pts.
 - Méthodologie proposée et son adéquation avec les TDR—.. 20 pts
 - Qualification et compétence des experts —...50 pts
 - Matériel—...5 pts

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité/coût conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

14. Attribution

Le marché sera attribué à l'offre technique qualifiée et évaluée la mieux-disante.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant

cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Sous-direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise à l'immeuble NSIA à Bonanjo, BP 43 Douala, Tel. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950 ou à la Direction de l'Environnement, de la Santé et du Cadre de Vie de la Communauté Urbaine de Douala sise au 402 de la Rue Victoria à l'Hôtel Pochard.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un message ou appeler au numéros 676 20 57 25 / 699 35 07 48.

DOUALA le 12 Novembre 2020
Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT
MBASSA NDINE Roger